

LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2024

2024-09-30-001 – ELABORATION DU PLUi : SECOND DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le débat ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme, a porté entre autres, sur les sujets suivants :

- indiquer dans le corps de la délibération, la notion de trame « noire » reprise dans le PADD

Sur la base des échanges tenus lors de la présente séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ACTER** la tenue d'un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Granville Terre et Mer lors de la présente séance du conseil municipal
- **VALIDER** les 4 axes principaux et les principales orientations inscrites dans le PADD
- **VALIDER** les évolutions apportées au PADD débattu le 30 juin 2022
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-09-30-002 – ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE) AVENANT A LA CONVENTION CADRE ET CONVENTION D'ASSISTANCE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER** le projet d'avenant annexé, à signer avec l'Etat, les six communes ORT et Granville Terre et Mer ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance pour la réalisation du programme « Petites Villes de Demain » et l'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- **AUTORISER** le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de l'Opération de Revitalisation du Territoire
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-09-30-003 – RENOVATION DE L'ANCIENNE POSTE : AVENANT N°1 MISSION MAITRISE D'OEUVRE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER** l'avenant n°1 de la société COMPOSITE ARCHITECTE pour un montant supplémentaire de 10 080€ HT (12 096€ TTC) et portant la rémunération définitive à 49 950€ HT (59 940€ TTC)
- **AUTORISER** le maire à procéder aux mandatements liés à ce marché
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-09-30-004 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Associations	Subventions allouées 2023	Subventions proposées 2024
Souvenir Français	60 €	Ajourné
Anciens Combattants	200 €	200 €
Société de chasse	100 €	100 €
A S C Foot	2 750 €	2 750 €
Aïkido	400 €	400 €
Club de l'amitié	100 €	100 €
Comité de jumelage	0 €	0 €*
Chemin Chaussé	100 €	100 €
Chemin Chaussé EXCEPTIONNELLE	250 €	216
Cérences Avenir Entreprises EXCEPTIONNELLE	Ajourné	750 €
Comité des fêtes	750	750**
Familles Rurales	1 150 €	1 150 €
APE Jacques Prévert	3535	Ajourné
APPEL Notre Dame	2695	ajourné
Wonder Women		400 €
TOTAL	12 090 €	6 700 €

* prise en charge par la commune du pot d'accueil des jeunes anglais fin août

**à verser en décembre après marché de Noël

Après avoir entendu l'exposé de Mme Roselier, et que Monsieur le Maire indique ne pas prendre part au vote en tant qu'adhérent de Chemin Chaussée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau de propositions des subventions pour 2024
- **ADOPTÉ** par 9 voix pour et 1 abstention (Mme Anita Delamarche)

2024-09-30-005 – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE (ADJOINT D'ANIMATION, AGENT DE MAITRISE)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 22 février 2024,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux de promotion d'avancement de grade comme suit pour les cadres d'emplois suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Taux (%)
C	Animation	Adjoint d'animation territorial	100
C	Technique	Agent de maîtrise territorial	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ADOPTER** les taux de promotion ainsi proposés,
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-02-26-003 du 26 février 2024.

2024-09-30-006 – SDEM 50 : AVENANT A LA CONVENTION COLLECTIVE CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50 coordonnateur du groupement.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-09-30-007– DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ARRETER** le projet de remise en état du chemin rural n° 36 (en partie)
- **APPROUVER** la demande de subvention fonds solidaires Granville Terre et Mer
- **CHARGER** le Maire de déposer le dossier auprès des services de GTM.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

Le Maire

Jean-Paul PAYEN